DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature.

L'appel s'inscrit dans les objectifs de la stratégie 2018-2021 de la Direction régionale Asie-Pacifique (DRAP) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et concerne l'axe 7 « Contribution au développement social, économique et environnemental ».

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le soutien de l'AUF aux mobilités de réseaux scientifiques et associatifs vise à permettre aux **jeunes enseignants (doctorants, post-doctorants), enseignants-chercheurs, chercheurs francophones titulaires** d'un établissement membre de l'AUF en Asie-Pacifique de participer et d'intervenir en français dans des manifestations scientifiques (congrès, colloques, journées scientifiques…) au niveau régional et international en vue de valoriser et promouvoir le développement de la recherche scientifique en français et de renforcer le partage des savoirs entre les chercheurs de différentes régions du monde francophone universitaire.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit :

- être francophone,
- avoir moins de 45 ans au plus tard à l'année de l'appel à candidatures ;
- justifier de ses titres et du statut d'enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF qui est à jour de sa cotisation à l'AUF au moment de son dépôt de dossier ;
- justifier de son niveau de français, par présentation d'un certificat de niveau équivalent au DELF B2. Le (la) candidat(e) ayant soutenu une thèse en langue française est dispensé de la présentation de ce certificat ;
- intervenir dans des manifestations scientifiques :
  - dont la langue française constitue la langue de communication et d'échanges, ce qui n'exclut pas l'utilisation d'autres langues ;
  - qui s'inscrivent dans le cadre des thématiques prioritaires aux regards des grands enjeux sociétaux au sein de la région Asie-Pacifique :

    1. Changements climatiques.
    2. Développement du capital humain (migrations, changements sociaux, enjeux identitaires, langues…).
    3. Éducation (qualité, systèmes éducatifs, gouvernance universitaire…).
    4. Énergies (énergies renouvelables, hydroélectricité, transport et distribution d'énergie…).
    5. Environnement (eau, forêts, désertification, assainissement, biodiversité…).
    6. Genre (inégalités, vulnérabilités…).
    7. Gestion des crises et des conflits (conflits armés, sécurité, criminalité…).
    8. Santé (crises sanitaires, santé mère-enfant, prévention…).
    9. Sécurité alimentaire (nutrition, agroalimentaire, agriculture…) ;

- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire ;
- être soutenu par son établissement pour participer à la manifestation scientifique concernée ;
- apporter toute information utile sur la manifestation scientifique concernée (lettre d'acceptation de la communication, comité scientifique de lecture) ;

- justifier de la pertinence scientifique de sa participation par rapport à la thématique du colloque (**caractère original/innovant**, **lisibilité et rigueur scientifique** d'un point de vue théorique, méthodologique et argumentatif) ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle(s) demandée(s) à l'AUF.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DU DOSSIER

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- les références scientifiques du (de la) candidat(e) ;
- le rayonnement scientifique de la manifestation ;
- le degré de participation scientifique à la manifestation ;
- les objectifs scientifiques et les résultats attendus ;
- la cohérence de la demande avec les thématiques prioritaires au sein de la région Asie-Pacifique ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités sud/sud, puis sud/nord) ;
- l'équilibre entre les sexes des candidats (la priorité sera donnée aux conférencières femmes à qualité scientifique égale des dossiers) ;
- la recherche de financements complémentaires (gratuité des frais d'inscription, etc.) ;
- la production des articles, publications et ouvrages en français à l'issue de la manifestation.

Note importante :

- *Un établissement membre ne peut soutenir qu'un seul dossier de candidature à une même manifestation scientifique.*
- *Sont exclus les candidats qui ont bénéficié de la même subvention en 2016 et 2017.*

4. PROCÉDURE DE SÉLECTION DU DOSSIER

Conformément aux règles qui régissent les appuis apportés par l'AUF, une demande de soutien aux mobilités de réseaux scientifiques et associatifs doit respecter une procédure de sélection qui prévoit :

- un examen de sa recevabilité et de son opportunité régionale par la direction Asie-Pacifique de l'AUF ;
- une évaluation du dossier par un membre désigné par la Commission régionale des experts de l'AUF, organe consultatif qui participe à la définition et à la cohérence des orientations stratégiques de la politique scientifique régionale.

Le résultat de la sélection d'un dossier est porté à la connaissance du (de la) candidat(e), par courriel, par la direction Asie-Pacifique de l'AUF.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être complet et donc recevable, un dossier de demande de soutien aux mobilités de réseaux scientifiques et associatifs doit comprendre des éléments suivants :

- le formulaire de demande de soutien dûment complété, daté et signé par le (la) candidat(e) et revêtu de la signature et du cachet du représentant habilité de l'établissement de rattachement ;
- les pièces jointes et annexes énumérées ci-après :
  - photocopie du diplôme de docteur obtenu,
  - description générale de la manifestation,
  - programme détaillé de la manifestation (obligatoire),
  - liste des membres du comité scientifique de la manifestation,

- description détaillée de la contribution (intervention) apportée par le (la) candidat(e) à la manifestation,
- attestation de participation à la manifestation signée par l'organisateur.

6. MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

Les mobilités de réseaux sont par principe de courte durée (la durée de la manifestation n'excédant pas **3 jours**).

La prise en charge de la mission comprend au maximum :

- un **titre de transport émis par l'AUF** et mis à la disposition du (de la) bénéficiaire, lui permettant d'effectuer le trajet entre sa région d'origine et le lieu de la manifestation ; les excédents de bagages n'étant pas pris en charge ;

- et/ou **les frais de visa** ou **de formalités** nécessaires à l'entrée dans le pays où se déroule la mission ;

- et/ou une **indemnité forfaitaire journalière** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la manifestation ;

- et une **assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire** dans le pays de destination. Ses modalités en seront portées ultérieurement à la connaissance des intéressés. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.

À l'expiration de la mobilité, le (la) bénéficiaire **remettra un rapport** (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à cette participation) dans un délai de **2 mois** à la direction Asie-Pacifique de l'AUF. Le non-respect de cette disposition entraîne un **remboursement des frais engagés** par l'AUF dans le cadre de cette mobilité, dans un délai d'**un mois** à partir de la date obligatoire de remise de ce rapport.

Note importante : La visibilité de la subvention de l'AUF à la participation du bénéficiaire à la manifestation est assurée par la mention de cette contribution et l'insertion du logo de l'AUF sur toutes ses communications (présentation de la communication, actes, articles…).

7. DÉPÔT DU DOSSIER

Le **formulaire de demande de soutien, accompagné des pièces jointes et annexes demandées,** doit être rempli, daté, signé et revêtu de la signature et du cachet du représentant habilité de l'établissement de rattachement pour être transmis **10 semaines au plus tard avant le début de la manifestation.**

La transmission du dossier peut se faire, soit par courrier électronique (version scannée en un seul fichier PDF), soit par envoi postal, à la direction Asie-Pacifique de l'AUF à :

Madame Nguyen Thi Thuy Hanh
Chargée de projet
Direction régionale Asie-Pacifique - AUF
Adresse : 21, Le Thanh Tong, Hanoi, Vietnam
Tél : (84 24) 3824 73 82 | IP : ++ 84 4124
nguyen.thi.thuy.hanh@auf.org

ANNEXES AU DOCUMENT DE L'APPEL D'OFFRES RÉGIONAL

ANNEXE 1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MOBILITÉ

Type d'allocation	Durée minimale et maximale des mobilités	Montant maximal mensuel / journalier	Autres financements éligibles
Mobilité de réseaux (sud/sud, sud/nord)	Max. 3 jours	110 € pour les mobilités sud/sud 140 € pour les mobilités sud/nord (*selon le barème en vigueur à l'AUF*)	Transport AR + visa + assurance

ANNEXE 2 - LISTE DES PAYS SITUÉS DANS L'AIRE DE COMPÉTENCE DE LA DIRECTION RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE

Cambodge, Chine, Corée du Sud, Fiji, Japon, Indonésie, Laos, Polynésie française, Mongolie, Nouvelle-Calédonie, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam.

ANNEXE 3 – DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

DISCIPLINE	CODE	DISCIPLINE	CODE
Administration publique	D100	Gestion	D125
Agro-alimentaire	D101	Histoire	D126
Agronomie	D102	Hydrologie	D127
Aménagement du territoire	D103	Informatique	D128
Anthropologie	D104	Langues	D129
Archéologie	D105	Linguistique	D130
Architecture	D106	Littératures	D131
Arts	D107	Mathématiques	D132
Astronomie	D108	Médecine	D133
Biologie	D109	Médecine vétérinaire	D134
Biotechnologies	D110	Océanographie	D135
Chimie	D111	Philosophie	D136
Commerce	D112	Physique	D137
Communications	D113	Politique	D138
Criminologie	D114	Psychologie	D139
Démographie	D115	Religions	D140
Droit	D116	Santé	D141
Écologie	D117	Sciences de l'information	D142
Économie	D118	Sociologie	D143
Éducation	D119	Statistiques	D144
Environnement	D120	Télécommunications	D145
Foresterie	D121	Télédétection	D146
Génie	D122	Tourisme	D147
Géographie	D123	Traduction	D148
Géologie	D124	Travail social	D149